



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20180216-18\_02\_31\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2018

Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 18.02.31.11**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP FILIERES**

**Approbation du cadre d'intervention du CAP HORTICULTURE-PEPINIERE 3<sup>ème</sup> génération**

**Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 février 2018** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission «Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie» lors de sa réunion du 09 février 2018 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

## DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP HORTICULTURE – PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION (**annexe 1**) et le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de 1 456 638 € répartie entre les crédits de la politique agricole régionale (1 089 438 €) et les crédits FEADER (367 200 €) sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 16 février 2018**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE  
HORTICULTURE PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION  
2018-2022**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 février 2018 (CPR n°18.02.31.11), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 18.02.31.11 du 16 février 2018 adoptant le programme relatif au CAP HORTICULTURE PEPINIERE 3EME GENERATION 2018-2022

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP HORTICULTURE PEPINIERE 3EME GENERATION» co-construit avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire.

### **ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

#### **1. Etre en phase avec le marché**

La filière est en profonde mutation : le végétal s'urbanise, le marché se segmente, le consommateur est volatile et les nouvelles technologies investissent la vie quotidienne. Elle connaît une véritable crise structurelle avec un déficit d'adaptation de certaines entreprises qui ne répondent plus aux demandes du marché. L'enjeu consiste à permettre aux entreprises d'être plus en phase avec le marché pour garantir leur pérennité.

## **2. Accompagner le changement**

La mutation que vit la filière engendre des modifications au sein des entreprises : changement de regard sur les perspectives, choix stratégiques, compétences nouvelles à acquérir et/ou à développer. L'objectif visé par la filière est d'accompagner les entreprises dans ce changement.

## **3. Conserver une capacité à produire de manière performante**

Avant d'envisager le développement de la filière et la conquête de nouveaux marchés, il est primordial de conserver les entreprises existantes et de les accompagner pour qu'elles soient performantes, compétitives et durables.

### **ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 456 638 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (1 089 438 €) et les crédits FEADER (367 200 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

### **ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

#### Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

### **ARTICLE 6 - Durée du CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

### **ARTICLE 7 - Suivi du CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE 3ÈME GÉNÉRATION – Avenant**

#### 1. Compte rendu annuel

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

## 2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

## 3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP HORTICULTURE 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

### **ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE 3EME GENERATION.

### **ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP HORTICULTURE 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

### **ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,  
à Orléans, le 16 Février 2018

Pour le Président du Conseil régional  
Et par délégation  
Le Vice-Président

Pour la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre-Val de  
Loire  
Le Président

Harold HUWART

Jean-Pierre LEVEILLARD

---

STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS  
DE LA FILIERE HORTICULTURE-  
PEPINIERE EN REGION  
CENTRE – VAL DE LOIRE  
2018-2022

---



# ENJEUX, STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DE LA FILIERE HORTICULTURE-PEPINIERE

CAP FILIERE HORTICULTURE PEPINIERE 3<sup>ème</sup> génération

## Enjeux de la filière régionale horticulture-pépinière

Compte-tenu des éléments du diagnostic, les enjeux identifiés comme prioritaires par les partenaires de la filière régionale horticulture-pépinière sont les suivants. Ils ont été définis lors d'un séminaire de travail du 16 septembre 2016.

### → Enjeu 1 : Etre en phase avec le marché

La filière horticulture-pépinière connaît une profonde mutation : le végétal s'urbanise, le marché se segmente, le consommateur est volatile et les nouvelles technologies investissent la vie quotidienne. La filière connaît une véritable crise structurelle. On note un déficit d'adaptation de certaines entreprises qui ne répondent plus aux demandes du marché. Afin de garantir leur pérennité, l'enjeu des entreprises est de se remettre en phase avec le marché.

### → Enjeu 2 : Accompagner le changement

La mutation que vit la filière engendre des modifications au sein des entreprises : changement de regard sur les perspectives, choix stratégiques, compétences nouvelles à acquérir et/ou développer au sein des entreprises. L'accompagnement des entreprises est indispensable pour passer ce cap.

### → Enjeu 3 : Conserver une capacité à produire de manière performante

Avant d'envisager le développement de la filière et la conquête de nouveaux marchés, il est primordial de conserver les entreprises existantes et de les accompagner pour qu'elles soient performantes, compétitives et durables.

## Stratégie de la filière

Pour répondre aux 3 enjeux précités, la filière horticulture-pépinière en région Centre-Val de Loire propose de développer un plan d'actions visant à :

- Répondre à un marché en pleine mutation
- Accompagner le changement dans les entreprises
- Maintenir le potentiel de production des entreprises
- Communiquer et informer

### Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

Pour être en phase avec le marché, il est primordial que chaque entreprise, quelle que soit sa cible connaisse et comprenne les demandes du consommateur. Une fois cette étape incontournable franchie, elle pourra travailler sur l'adaptation de son offre et/ou ses services et finir par tester et déployer le cas échéant ses idées.

Dans ce cadre, la mutation des entreprises est à accompagner et soutenir. Cela passe notamment par le déploiement : de conférences, d'ateliers collectifs, du conseil stratégique individuel, du déploiement de nouvelles technologies, la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits...

**Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises**

La mutation de la filière nécessite que les entreprises soient accompagnées pour passer le cap. Le développement du centre de ressources et d'innovations du végétal spécialisé conjointement avec le maraichage sous serre doit permettre d'impulser le changement dans les entreprises. A terme, les chefs d'entreprise y seront accompagnés sur l'innovation, la recherche de nouveaux débouchés, la veille de façon générale, l'expérimentation, le transfert...L'accompagnement des entreprises passera par l'organisation d'interventions thématiques, le coaching individuel ou encore la mise en place de formations.

**Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises**

Afin de rester compétitives, les entreprises doivent conserver leur potentiel de production. Elles ont besoin d'être accompagnées à travers les expérimentations menées, le transfert des connaissances acquises, l'accompagnement des chefs d'entreprise à l'évolution des réglementations (clubs thématiques, formations...),

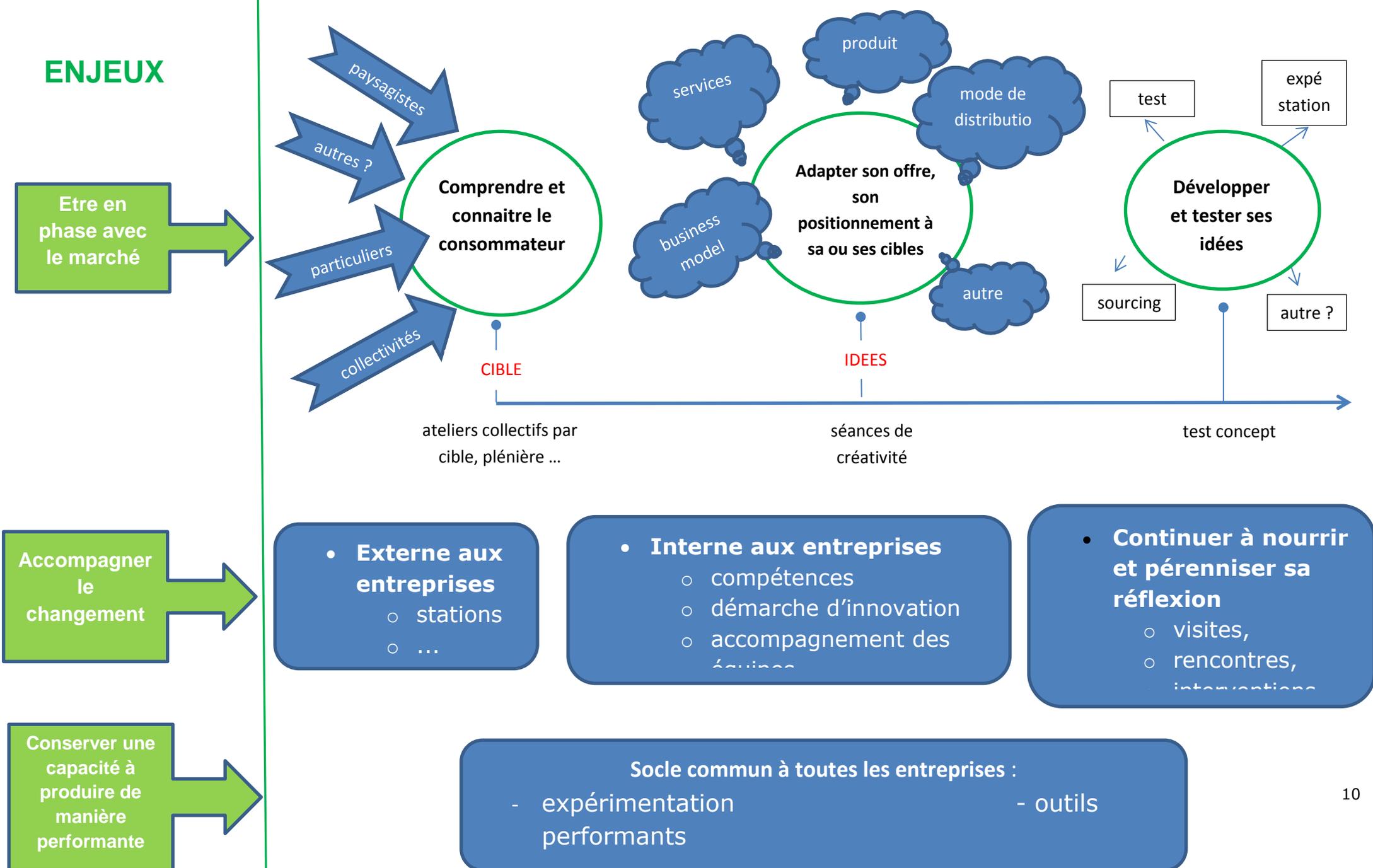
Pour répondre aux marchés et aux évolutions de conditions de production, les entreprises doivent investir régulièrement. Le projet de filière doit les aider afin qu'elles soient « à jour » dans leurs investissements. Cette aide pourra se formaliser par un soutien financier, mais également par de l'information sur les nouvelles solutions de financement.

Enfin, le renouvellement des générations et la transmission des entreprises ne pourront s'opérer que si les métiers de la filière sont attractifs et qu'une communication différenciée en fonction du public (collégiens, familles, prescripteurs...) est organisée.

**Axe D : Communiquer et informer**

La filière souffre d'un déficit de communication sur ses réussites. Il y a un enjeu stratégique à communiquer sur les enjeux de l'horticulture-pépinière et l'attractivité de cette filière : employeur de main d'œuvre, acteur de la ruralité, nouvelles compétences, avec des métiers en transition.... L'organisation de journées thématiques annuelles, la création et l'envoi d'une newsletter sur les réalisations doivent donner des perspectives positives aux acteurs de la filière par une reconnaissance du travail effectué.

Le schéma ci-dessous résume la stratégie de la filière pour les 4 prochaines années :



## Programme d'actions de la filière horticulture-pépinière

### **Axe A** : « Répondre à un marché en pleine mutation »

Action A.1 : Sensibiliser à l'approche consommateurs

Action A.2 : « Adapter son offre, son positionnement à sa ou ses cibles »

Action A.3 : « Tester ses idées »

Action A.4 : Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits

### **Axe B** : « Accompagner le changement dans les entreprises »

Action B.1 : Développer un centre de ressources et d'innovation du végétal spécialisé

Action B.2 : Accompagnement stratégique des entreprises

Action B.3 : Accompagner les chefs d'entreprises au management des entreprises par la formation

### **Axe C** : « Maintenir le potentiel de production des entreprises »

Action C.1 : Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cadre de groupes d'échanges

Action C.2 : Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges

Action C.3 : Permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions en s'appuyant sur de la veille et décliner les outils adaptés en région

Action C.4 : Accompagner les investissements

Action C.5 : Accompagner la transmission des entreprises

### **Axe D** : « Communiquer et informer »

Action D.1 : Communiquer en faveur de l'installation en HP

Action D.2 : Faire connaître les métiers de la filière

Action D.3 : « Piloter, communiquer sur le projet de filière et l'attractivité du territoire »

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)	
Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation	
Action A.1 : « Sensibiliser à l'approche consommateurs »	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>L'achat de plantes ornementales est un acte qui implique fortement le consommateur qui doit être convaincu de l'intérêt de cet achat.</p> <p>Les études montrent que les nouvelles attentes du consommateur s'orientent vers une consommation qui a du sens : développement durable, origine du produit, engagement social des entreprises mais aussi personnalisation du produit. Ces nouvelles attentes modifient la valeur que les consommateurs attribuent au produit et à l'image des entreprises.</p> <p>Pour développer ce marché, comprendre les motivations et les attentes des consommateurs est donc un préalable indispensable.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Apporter des connaissances sur les évolutions « marché »</p> <p>Permettre aux entreprises d'être en éveil sur les évolutions marché, de connaître et comprendre le consommateur.</p> <p>Imprégner durablement la notion essentielle de marché.</p> <p>Reprendre la main sur les marchés.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Maintenir les entreprises en éveil et sensibiliser les entreprises sur les marchés par l'organisation d'un évènement annuel</b> (intervention, conférence, visite...) sur une thématique donnée.</p> <p>A titre d'exemple : <u>Pour le Loiret</u> La Métropole d'Orléans organise les Assises du Végétal dans le cadre d'une étude sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions pour le développement du végétal en milieu urbain. Les entreprises horticoles et pépinières du Loiret pourront y participer.</p> <p><u>Pour l'Indre-et-Loire (mais ouverts à l'ensemble des producteurs)</u> Intervention d'un prestataire à définir. Visite du CERTESENS et découverte des outils pour les approches consommateurs.</p> <p><u>Pour le Loir-et-Cher (mais ouverts à l'ensemble des producteurs)</u> Restitution de l'étude réalisée par VEGEPOLYS sur le « Parcours d'achat en végétaux d'ornement » + autre prestation d'un cabinet extérieur à définir / ou visite entreprise (Food Val de Loire par exemple)</p> <p>Pour les années suivantes, thématiques et intervenants pertinents sur l'approche « consommateurs » à définir.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA CVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter chaque entreprise des clés pour connaître son client et le comprendre</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises participant à l'évènement annuel</li> <li>- Nombre d'entreprises intégrant l'action 2.2.</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Chambre régionale agriculture CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l'action.

<b>8. Partenariat</b>	VEGEPOLYS Métropole Orléans FNPHP Centre Établissements d'enseignement UMT Stratège Eval'Innov
<b>9. Coût total estimé</b>	3 réunions par an pendant 4 ans : 12 x 2 500 € <b>30 000 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	Taux de subvention : 50 % Communication des actions du CAP : plafond dépenses éligibles de 3 000 € par journées départementales pour un coût moyen estimé à 2 500 € Subvention régionale des coûts pris en charge: <b>15 000 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Métropole Orléans pour le Loiret

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation</b>	
<b>Action A.2 : « Adapter son offre, son positionnement à sa ou ses cibles »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les produits ou services proposés aujourd’hui par les entreprises ne correspondent plus forcément aux attentes du consommateur. Il est donc nécessaire que les entreprises soient accompagnées pour adapter leurs offres aux besoins des consommateurs.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Permettre à chaque entreprise, quelle que soit sa typologie de définir et proposer une offre qui soit en adéquation avec les attentes de ses clients.
<b>3. Contenu de l’action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les accompagnements proposés seront différents selon la typologie d’entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><b>A. Producteurs-détaillants</b></p> <p>1- <b>Emergence de projets</b> grâce à la technique de l’innovation par les services</p> <p>2- <b>Réalisation d’un audit de situation</b> par un consultant externe sur les points de vente des entreprises</p> <p>3- Définition par le consultant <b>d’un guide de préconisations / d’accompagnement utilisable</b> par tous les producteurs</p> <p style="text-align: center;"><b>B. Entreprises de B to B</b></p> <p>1- <b>Identification des opportunités</b> avec les différentes filières d’excellence de la Région</p> <p>2- <b>Organisation d’un évènement de mise en relation</b> des entreprises horticulture-pépinière avec différentes industries (DREAM, Cosmetic Valley, POLEPHARMA, ELASTOPOLE...)</p> <p>3- <b>Emergence de projets</b> grâce à la technique de l’innovation par les services</p> <p style="text-align: center;"><b>C. Pépiniéristes – paysagistes</b></p> <p>1- <b>Mener un partenariat-test avec Orléans Métropole</b> pour l’évènement « Speed Business Meeting »</p> <p>2- <b>En fonction des résultats de l’étude menée et l’évènement « Speed Business Meeting » du 45</b>, déclinaison de l’évènement dans les autres départements.</p> <p>3- <b>Ateliers collectifs de créativité</b> en lien avec l’UNEP, les entreprises espaces verts, les concepteurs / émergence de projets</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Prestataires d’accompagnement (CAAHMRO, UNEP....)
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chaque entreprise de conforter son offre ou d’en définir une autre</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’entreprises participant aux ateliers de créativité</li> <li>- Nombre d’entreprises participant aux tables rondes</li> <li>- Mise en place du partenariat avec la ville d’Orléans</li> <li>- Nombre d’acheteurs participant à la formation organisée par la FNPHP Centre</li> <li>- Guide de préconisations</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l’action</b>	Chambre régionale agriculture CVL qui s’appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l’action.

<b>8. Partenariat</b>	FNPHP Centre CDHR CVL VEGEPOLYS Plantes et Cité UNEP Métropole Orléans
<b>9. Coût total estimé</b>	<p style="text-align: center;"><b>A. Producteurs-détaillants</b></p> <p><u>1- Action collective : Emergence de projets</u>          Pour 3 groupes au niveau région : 2 500 €          Location de salles : 1 500 €</p> <p>2- <u>Audit / Conseil individuel : Réalisation des audits de situation sur site</u> :          Nombre de jours : 2 jours par entreprise, soit 900 € HT (frais de déplacement inclus).          20 entreprises (40 jours) : 20 x 2 x 450 € = 18 000 €</p> <p>3- <u>Outil de communication : Réalisation du guide de préconisations en format numérique</u> :          - Rédaction et mise en page du modèle zéro : 500€ HT          - Déclinaison par typologie de producteur (ex : pépiniériste, horticulteur...) : 150€ HT par déclinaison (5 au maximum, soit 750 €)</p> <p>4- <u>Outil de communication</u> : Réalisation d'outils de communication suggérés par les résultats des audits et le guide de préconisation : 20 000 € en lien avec la signature C du Centre</p> <p style="text-align: center;"><b>B. Entreprises de B to B</b></p> <p>1- <u>Action collective : Evènement de mise en relation (x2)</u>          Identification des opportunités : 5 jours à 550€ = 2 750 €          Location de salle : 1 000 €</p> <p style="text-align: center;"><b>C. Pépiniéristes – paysagistes</b></p> <p>1- <u>Action collective : Déclinaison « Speed Business Meeting »</u>          Temps d'animation : 5 jours à 550 € = 2 750 €          Location de salle : 2 000 €          Frais d'intervenant : 3 000 €</p> <p>2- <u>Action collective : Ateliers collectifs d'émergence de projets</u>          Temps d'animation : 3 jours à 550 € = 1 650 €          Location de salle : 1 000 €</p> <p><b>57 400 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	Taux de subvention : 50% Plafond des dépenses éligibles et subvention régionale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions collectives :            10 000 € par projet sur 2 ans maximum            A. 2000 € - B. 500 € - C. 3 000 € = 5 500 €</li> <li>• Audit / Conseil individuel :            Coût plafonné à 450 €/jour            450 x 40 jours = 18 000 € soit 9 000 € de subvention</li> <li>• Outil de communication : pas de plafond            A. 625 € + B. 10 000 € = 10 625€</li> </ul> <p>Soit <b>25 125 €</b>          Pour mémoire : l'animation par la CRACVL des actions B et C est financée dans le cadre de la convention annuelle CRACVL/Région (hors CAP)</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Prise en charge par la CAAHMRO de 50% du guide, soit <b>625 €</b>

## CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

### Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

#### Action A.3 : « Tester ses idées »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>De nombreux produits ou offres sont mis sur le marché et ne reçoivent pas le succès escompté par les entreprises, pour des raisons diverses : produit non conforme aux attentes, mauvais positionnement prix, concurrence présente.....</p> <p>Pour éviter ce désagrément, il est primordial de vérifier que l'offre répond parfaitement aux attentes du client à tous les niveaux. Elle doit donc être testée avant tout développement.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Permettre à chaque entreprise de tester la faisabilité et la pertinence de sa nouvelle offre et de la développer.</p> <p>Faire le relais avec les structures qui accompagnent le chef d'entreprise sur son projet (montage de projets, financement...).</p>
3. Contenu de l'action  + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>✓ <u>Accompagnement selon la typologie d'entreprise</u></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>A. Producteurs-détaillants</b></p> <p style="padding-left: 20px;">1- <b>Accompagnement collectif</b> dans la définition et la mise en œuvre de solutions</p> <p style="padding-left: 20px;">2- <b>Retours d'expériences et définition du programme d'actions</b></p> <p style="padding-left: 20px;">3- <b>Offre d'appui</b></p> <p style="padding-left: 20px;">4- <b>Accompagnement individuel</b> dans le développement de la nouvelle offre</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>B. Entreprises de B to B</b></p> <p style="padding-left: 20px;">1- <b>Accompagnement collectif ou individuel</b> dans le développement de la nouvelle offre</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>C. Pépiniéristes – paysagistes</b></p> <p style="padding-left: 20px;">1- <b>Accompagnement collectif ou individuel</b> dans le développement de la nouvelle offre</p> <p>✓ <u>Accompagnement financier de certains investissements</u></p> <p>A l'issue des accompagnements réalisés lors de l'action A.2, des investissements peuvent être nécessaires pour la mise en place de l'offre, produit...(création d'un site web....) Ils pourront bénéficier d'un accompagnement financier.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Prestataires d'accompagnement (Nékoé ...)
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux entreprises de développer une offre avec succès</li> <li>- Sécuriser la réussite du projet</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets développés avec succès</li> <li>- Nombre d'accompagnements réalisés</li> </ul>
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Chambre régionale agriculture CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l'action.

<b>8. Partenariat</b>	DEV UP Living Lab Végépolys Organismes de conseil
<b>9. Coût total estimé</b>	<p>✓ <u>Accompagnement selon la typologie d'entreprise</u> Accompagnement collectif : Définition de solutions, retours d'expériences et mise à disposition d'une offre d'appui (pour les 3 types d'entreprises dans chacun des 3 départements) : 40 327 € pour 49 jours, soit un coût de 823€/j.</p> <p>Accompagnement individuel : 20 X 3 000 € = 60 000 €</p> <p><b>Soit 100 327 €</b></p> <p>✓ <u>Accompagnement financier pour des investissements</u> <b>Condition</b> : avoir été accompagné dans le cadre de l'action A.2 en amont de l'investissement. <b>Soit 30 x 6 500 € = 195 000 €</b></p> <p><b>Soit 295 327 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p><b>Accompagnements</b> Taux de subvention : 50% Plafond de dépenses éligibles et subvention régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil / Appui collectif : 49j x 800 €/j x 0.5= 19 600 €</li> <li>• Conseil / Appui individuel : 20 x 5j x 550 x 0.5 = 27 500 €</li> </ul> <p><b>Investissements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conception de prototypes nécessaires pour les tests</li> </ul> <p>L'amélioration de la visibilité de l'entreprise au travers de l'outil web pourrait être intégrée dans le conseil individuel (comment faire pour créer son site) mais la région ne finance pas le site Web personnel de l'exploitant.</p> <p>Dépenses éligibles comprises entre 4 000 et 10 000 € Taux de subvention : 20 % Bonification Agriculture biologique : + 15% 30 x 6 500 x 0.2 = 39 000 €</p> <p><b>Soit 86 100 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Horticulteurs et pépiniéristes

## CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

### Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

#### Action A.4 : « Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits »

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La filière horticulture-pépinière a mis en place plusieurs démarches de reconnaissance des entreprises et des produits. Ceci dans un contexte où la réponse aux attentes sociétales (préservation de l'environnement, bien-être au travail, achat de proximité..) est devenue une variable non négligeable de la compétitivité des entreprises.</p> <p>L'approche éco-responsable avec la certification d'entreprise Plante Bleue permet aujourd'hui à la production de rejoindre le dispositif Haute Valeur Environnementale en garantissant des pratiques de production respectueuses de l'environnement. (seulement 8 entreprises Région Centre-Val de Loire engagées)</p> <p>L'approche sur l'origine du produit avec le label Fleurs de France permet de certifier au consommateur qu'il achète une fleur, un arbre, une plante produit en France (seulement 13 entreprises Région Centre-Val de Loire engagées). L'approche Qualité avec le Label Rouge valorise la volonté des acteurs de la filière en se mobilisant pour apporter aux consommateurs et clients les informations permettant de garantir une qualité supérieure des végétaux qu'ils achètent.</p> <p>Enfin sur l'approche liée à la Diversité végétale, l'engagement des professionnels est total avec le développement de filières d'approvisionnement en végétaux dits d'origine locale et l'engagement des professionnels sur l'élaboration d'un code de conduite relatifs aux plantes exotiques envahissantes.</p> <p>Aujourd'hui dans un souci d'allier les atouts des approches écoresponsable, qualité et origine auprès du consommateur final, la profession a fait le choix de lier Fleurs de France à une obligation d'engagement dans une démarche écoresponsable ou de qualité (dont Plante Bleue, Label Rouge...)</p> <p>Il faut donc que les entreprises souhaitant s'engager, appréhendent de manière globale les labels et les outils au service de la filière.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Faire de la production et de la distribution en Région Centre-Val de Loire des acteurs importants de la prise en compte des attentes sociétales par l'engagement mutuel dans des signes de reconnaissance. Certification d'entreprise et valorisation sur les circuits de distribution.</p> <p>Etudier l'intérêt et les atouts réciproques d'un lien avec la signature © du Centre.</p> <p>Aide au choix du (des) meilleur(s) signes de reconnaissance ou labels à mettre en place au sein de son entreprise.</p> <p>Appuyer les entreprises dans l'acquisition des signes de reconnaissance.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>A destination des entreprises</b></p> <p>1- Opération collective : <b>Réunion d'information globale</b> (ou spécifique/label) et de sensibilisation : lien Plante Bleue et Fleurs de France, label Rouge... (+ formation si besoin). Rapprochement avec © du Centre afin de mesurer les leviers d'actions entre ces différentes estampilles.</p>

	<p>2- Appui technique : <b>Accompagnement technique à la certification et/ou labellisation</b></p> <p>3- <b>Certification des entreprises</b></p> <p><b>A destination des collectivités</b></p> <p>4- <b>Relayer en région le guide élaborée par la FNPHP en concertations avec Val’Hor et l’Association des Maires de France</b> visant à éclairer les élus et les responsables des prestations paysage et produits végétaux des possibilités d’achat local tout en respectant la réglementation afférente.</p> <p>5- Outil de communication : <b>Déclinaison en région Centre-Val de Loire de la Charte de promotion des Produits Horticoles définie par la FNPHP.</b>          Cette Charte doit permettre de rendre visible l’offre locale, de faire reconnaître le savoir-faire horticole régional et de traduire les exigences liées aux marchés publics en atouts pour les produits locaux. Cette charte a vocation à être partagée largement auprès des collectivités</p> <p>6- Opération collective : <b>Réunion à destination des acheteurs des collectivités publiques</b> (autour de l’évolution du code des marchés publics, orientée vers le marché des végétaux et de l’aménagement) <b>et information auprès des élus locaux.</b></p> <p>La coordination des dossiers se fait par le CDHRC. L’aide est attribuée annuellement pendant 4 années maximum suivant la 1<sup>ère</sup> demande de subvention (la subvention doit être sollicitée tous les ans). Financement régional sur la base de l’attestation de certification.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHRC (action 2) Entreprises horticoles (action 3) FNPHP Centre (actions 1,4, 5 et 6)
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionner la production régionale face aux nouvelles attentes consommateurs</li> <li>- Etre un relais de communication au sein des principaux circuits de distribution concernant l’engagement professionnel</li> <li>- Engagement interprofessionnel des entreprises de production et de la distribution présentes sur le territoire Centre Val de Loire concernant la meilleure stratégie de territoire relative aux certifications</li> </ul> Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’entreprises ciblées</li> <li>- Nombre de réunions d’informations organisées et nombre d’entreprises participantes</li> <li>- Nombre d’entreprises accompagnées techniquement</li> <li>- Nombre d’entreprises certifiées et/ou labellisées</li> <li>- Rédaction et signature de la Charte</li> </ul>
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l’action	FNPHP Centre CDHRC : coordination instruction des dossiers d’aide à la certification
8. Partenariat	CRA CVL CDHR CVL Filière

<p><b>9. Coût total estimé</b></p>	<p>1- 10 jours à 600 €/j = 6 000 €  2- 10 accompagnements Plante Bleue : 6 x 1,5 jour x 550 = 4 950 € et 4 x 0.5 x 550 = 1 100 €, soit 6 050 €  3- 20 entreprises x 2 000 € (maximum) = 40 000 €  5- 20 jours à 600 € = 12 000 €  Organisation d'une journée régionale de la signature en entreprise de la charte de préconisation des produits horticoles : 8 000 € (action D.1)  6- 3 jours à 600 €/ formation sensibilisation/information = 1 800 €  <b>65 850 €</b></p>
<p><b>10. Aide Régionale</b></p>	<p>- Taux de subvention : 50%  - Plafond des dépenses éligibles et subvention régionale :  1-6 - Actions collectives :  10 000 € / projet sur 2 ans maximum  Subvention régionale :  1. Réunion d'information : 3 000 €  6. Réunion d'information : 900 €  Total de 3 900 €  2- Conseil individuel : Accompagnement à la certification  Coût plafonné à 550 €/jour  Soit pour 11 jours subvention 3025 €  3- . Certification : prise en charge de 80% du coût de la certification si celle-ci répond à l'amélioration des pratiques environnementales (Plante Bleue avec HVE niveau 3)  60% du coût de la certification plafonné à 2 000 € sinon.  NB : aide à la certification agriculture biologique via le dispositif régional d'aide à la certification AB hors CAP.  Pour 20 entreprises : subvention estimée à 32 000 €  4- Outil de communication : Rédaction de la Charte de promotion des produits horticoles  Pas de plafond, subvention 6 000 €  5- Communication des actions du CAP'filère : Organisation de la journée régionale pour la signature de la Charte de de promotion des produits horticoles financée dans l'action D1.  <b>Soit 44 925 €</b></p>
<p><b>11. Participation autres financeurs</b></p>	<p>FNPHP Centre  CDHR Centre-Val de Loire  Entreprises horticoles</p>

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises</b>	
<b>Action B.1 : « Développer un dispositif de recherche et d'innovation en cultures spécialisées »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La station d'expérimentation du Comité de Développement Horticole de la région Centre -Val de Loire (CDHRC) accompagne la filière horticulture-pépinière à travers les évolutions techniques depuis plus de 30 ans.</p> <p>La partie légumes sous serre de Légumes Centre Action (LCA) accompagne de la même façon les maraichers sous serre.</p> <p>En prenant en compte le contexte actuel; stations vieillissantes, proximité géographique, dynamisme du territoire, ainsi qu'une vision partagée sur les nouvelles perspectives offertes aux cultures végétales, les représentants de chaque station ont émis la <b>volonté de créer un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées avec la construction d'un outil physique sur le site du futur campus AgreenTech Valley</b>. Cette volonté fait suite à une enquête réalisée auprès des producteurs des deux filières ainsi qu'à un accompagnement (financé par la Région) réalisé par le cabinet TRIESSE.</p> <p><b>La mise en œuvre des actions expérimentations et transfert du CAP Horticulture-Pépinière pourra se structurer autour de cette entité.</b></p> <p>Le projet déposé à l'AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) du PEI (Programme Européen pour l'Innovation) a reçu un avis favorable pour définir les nouvelles missions et les partenariats nécessaires.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p><b>Répondre aux besoins des entreprises horticoles et pépinières</b> en matière d'innovation, de nouveaux débouchés, technique, d'expérimentations....</p> <p><b>Développer une structure innovante et représentative d'une évolution technologique.</b></p> <p><b>Mutualiser les équipements.</b></p> <p><b>Faciliter les échanges entre les filières.</b></p> <p><b>Nouer des partenariats privilégiés</b> avec les établissements de recherche, de formation, des entreprises privées (distributeurs, industriels...).</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Le développement d'un centre de ressources et d'innovation</b> en cultures spécialisées doit permettre de <b>rassembler l'ensemble des partenaires actuels et futurs de la filière horticulture-pépinière afin d'apporter des réponses aux producteurs sur les aspects : innovation, marchés, techniques, expérimental,....</b></p> <p>Ce centre sera porteur d'actions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recherche et d'expérimentations</b></li> <li>- <b>Transfert des résultats et des compétences acquis</b></li> <li>- <b>D'accompagnement de projets de développement et de test d'innovations</b> individuelles d'entreprises ou de groupes d'acteurs privés</li> </ul> <p>Public cible : entreprises horticoles et autres entreprises exprimant le souhait d'être accompagnées sur l'expérimentation.</p>

<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CDHRC
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées</li> <li>- Réponses apportées aux problématiques des entreprises</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'expérimentations</li> <li>- Nombre d'accompagnements ou de conseils réalisés</li> <li>- Nombre d'accompagnements à l'innovation</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>2017-2019</b> : réflexion sur les contours du projet (thématiques travaillées, gouvernance, modèle économique, offre de services)</p> <p><b>2020-2021</b> : mise en œuvre du nouveau dispositif</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL Comité de pilotage du projet
<b>8. Partenariat</b>	Agreen Tech Valley Université Filière etc....
<b>9. Coût total estimé</b>	Estimation globale du projet à 3.6 millions d'€ <b>dont 1 604 000 € pour la partie horticole</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p>AAP PEI hors CAP filière – Pour mémoire</p> <p>Phase 1 : 2017-2019 : temps de travail pour définir les contours au travers de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) en 2017 : Subvention régionale 1 275 € et FEADER 6 250 €.</p> <p>Phase 2 : 2019-2020 : construction de l'outil, soit subvention 1 000 000 € à parité Région /FEADER soit une subvention régionale de 500 000 € (si retenu à l'AAP PEI 2017, taux de subvention via le « PCAE » bonifié à 80% sur 1 250 000 € de dépenses éligibles).</p> <p><b>Modalités d'intervention du TO.41 Station d'expérimentation</b></p> <p>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » (en contrepartie du FEADER 2014-2020), avec des dépenses éligibles supérieures à 10 000 €.</p> <p>Pour les investissements productifs portés par les stations d'expérimentation ou de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 40%</li> <li>• Bonifications (cumul max de 60%) : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 20% pour les investissements liés à un projet d'un groupe opérationnel du PEI.</li> <li>+ 20% sur les investissements liés à un projet collectif en lien avec les enjeux du CAP.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'aide régionale accordée sur la phase 2 « construction » sera hors enveloppe CAP.</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FEADER Phase 1 : TO.16.1 Appel à projets PEI / Phase 2 : TO.41 appel à projets PCAE

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises</b>	
<b>Action B.2 : « Accompagnement stratégique des entreprises »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Au cours des dernières années, le contexte dans lequel s'inscrivent les entreprises horticoles et pépinières est en perpétuelle évolution. Ce climat de changement constant rend de plus en plus difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'exploitation à moyen et long terme. Par ailleurs, même si les chefs d'entreprise sont pour la plupart conscients que des modifications doivent être apportées dans leur entreprise, certains ne mettent pas en place ces changements pour diverses raisons.</p> <p>Dans le cadre de la crise agricole de 2016, la profession met en place un dispositif, soutenu par le Conseil Régional, d'audits stratégiques des entreprises agricoles permettant justement de déboucher sur un plan d'action concret. Ce dernier pouvant mettre en avant le besoin de l'agriculteur de se former ou d'avoir accès à de l'accompagnement sur un sujet spécifique, il apparaît pertinent d'inscrire ici une action permettant de limiter les coûts pour l'agriculteur du recours au conseil.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Encourager les chefs d'entreprise de la filière horticulture-pépinière à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur entreprise.</p> <p>Coacher et accompagner le chef d'entreprise dans la mise en place de solutions.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Accompagnement individuel</b> (en fonction des résultats de l'accompagnement transversal financé par la Région) : prise en charge d'une partie des frais engagés par le chef d'entreprise lorsqu'il fait appel à une prestation de conseil. Les prestations de conseil choisies par le chef d'entreprise dans le cadre de cette action pourront concerner un ensemble de sujets très divers afin de bénéficier de la prestation la plus adaptée à son exploitation et à ses besoins.</p> <p><b>Animations spécifiques.</b> Coordination, sensibilisation des organismes de conseil et communication sur l'action.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Agriculteurs qui auront effectué l'audit stratégique financé par la Région ou l'audit de Triple A.
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux chefs d'entreprises de bénéficier d'un regard extérieur sur leur stratégie</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accompagnements réalisés</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	La mise en place de cette action sera conditionnée dans le temps par le déroulé du dispositif plus global du Conseil Régional, pour le soutien à la réalisation d'audits stratégiques des exploitations, décidé à la suite des intempéries 2016.
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les organismes de conseil qui réaliseront l'action.

<b>8. Partenariat</b>	Organismes de conseil
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Conseil aux chefs d'entreprise:</b> 2 journées par prestation de conseil, soit 40 x 2x 550 € = <b>44 000 €</b> <b>Animation :</b> 3 jours en 2018 et en 2020, soit 6 jrs x x550/j = <b>3 300 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	Taux de subvention 50% : Plafond de dépenses éligibles et subvention régionale : Coût journalier plafonné à 550€/jour soit pour 80 jours, subvention de <b>22 000 €</b>  Animation financée dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL/ Région
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Entreprises

#### Rappel sur l'accompagnement transversal stratégique financé par la Région

La crise des filières élevage qui dure depuis plusieurs campagnes, le gel des vignes du mois d'avril, les inondations de juin 2016, les récoltes et prix de la campagne 2016 créent une crise profonde de l'agriculture régionale. Dans ce contexte, la Région souhaite accompagner les agriculteurs dans leur réflexion stratégique pour construire l'avenir de leur entreprise.

L'accompagnement des agriculteurs dans cette situation de crise peut être divisé en cinq phases :

1. permettre une première écoute pour éviter les situations d'isolement,
2. répondre immédiatement aux interrogations des agriculteurs pour évaluer leur capacité à poursuivre leur activité dès 2017 sans nécessité d'un accompagnement plus approfondi (un RDV bancaire pour mettre en place les prêts de campagne 2017 sera alors suffisant)
3. proposer, pour le court terme et les situations où le suivi de la banque n'est pas assuré, la réalisation d'un plan d'action économique et financier pour permettre d'obtenir le financement de la campagne 2017
4. **proposer, pour le moyen / long terme, la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions stratégique**
5. **accompagner, en fonction des conclusions du plan d'action stratégique, l'agriculteur dans des étapes de conseil individuel sur les thématiques prioritaires pour lui.**

L'intervention de la Région a vocation à accompagner les étapes structurantes d'un point de vue économique, surtout, l'accompagnement du diagnostic et du plan d'action stratégique puis l'accompagnement individuel en lien avec le plan stratégique.

Le diagnostic et le plan d'action stratégique seront réalisés en utilisant la méthode mise en place en région Centre – Val de Loire dans le cadre du PRDAR (Programme de Développement Agricole et Rural 2014-2020) appelée « dynamic strategic » ou en utilisant l'outil mis en place dans les Haut de France intitulé « Diagnostic AGE ». Les structures qui réaliseront ces audits seront préalablement habilitées par le conseil régional.

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises</b>	
<b>Action B.3 : « Accompagner les chefs d'entreprises au management des entreprises par la formation »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Dans le contexte actuel, les chefs d'entreprise doivent être polyvalents et acquérir de nombreuses compétences. Technique, commerce, réglementaire, droit social, environnement, management, gestion, finance sont autant de domaines que doit maîtriser le chef d'entreprise.</p> <p>Par ailleurs, les entreprises sont amenées à élaborer de nouveaux projets pour lesquels les salariés doivent acquérir de nouvelles compétences. L'évolution du secteur va induire l'apparition de nouveaux métiers pour lesquels les salariés n'ont pas nécessairement la compétence.</p> <p>La filière horticulture-pépinière recèle de nombreux emplois. Mais, pour 40% d'entre eux, ce sont des contrats saisonniers avec des durées relativement courtes qui engendrent des situations précaires. Par ailleurs, le turn-over des saisonniers nécessite des temps de formation et d'adaptation au travail au détriment du travail proprement dit (coûts cachés). Les professionnels sont confrontés à des difficultés de recrutement. Les embauches se font selon différents types de recrutement : en direct, en temps partagé par l'intermédiaire des groupements d'employeurs...:</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Impliquer ses équipes dans l'innovation et nourrir la dynamique (valoriser les salariés au travers de leurs compétences non développées sur le plan professionnel)</p> <p>Fidéliser ses salariés</p> <p>Former et accompagner dans la mise en œuvre des pratiques managériales propices à l'innovation</p> <p>Créer les conditions d'un emploi pérenne pour les salariés saisonniers</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Chefs d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ciblage des thématiques de formation (réseaux sociaux, management participatif...)</li> <li>• Former et accompagner les chefs d'entreprises au management ou sur des thématiques spécifiques identifiées dans la fiche « stratégie d'entreprise »</li> </ul> <p><b>Salariés permanents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les salariés sur des formations en lien avec le développement de nouveaux projets identifiés</li> </ul> <p><b>Salariés saisonniers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement de partenariat avec les instances territoriales travaillant sur les boucles saisonnières et l'emploi partagé (expériences du Blésois –Transvaloire et de Pithiviers). S'appuyer sur la démarche initiée dans le CAP'filière semences.</li> <li>• Conforter les groupements d'employeurs et appuyer à la mise en place de nouveaux si besoin.</li> </ul> <p>Voir avec le FAFSEA et le VIVEA pour définir les besoins et mettre en place un contenu adapté aux problématiques des entreprises.</p>

<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fidélisation de la main d'œuvre</li> </ul> Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formation mises en place</li> <li>- Thématiques de formation</li> <li>- Partenariats mis en place</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA-CVL
<b>8. Partenariat</b>	VIVEA FAFSEA GEHODES
<b>9. Coût total estimé</b>	Prestataire extérieur, VIVEA, FAFSEA
<b>10. Aide Régionale</b>	La Région ne finance pas la formation.
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b> <b>Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises</b>	
<b>Action C.1 : « Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Un métier de production dans un environnement très concurrentiel oblige les entreprises faire évoluer leur pratique rapidement et judicieusement en fonction de critères techniques validés.</p> <p>Individuellement ou regroupées par centre d'intérêt, les entreprises doivent faire des choix sur des cahiers des charges techniques de plus en plus élaborés et précis pour répondre à des demandes commerciales atomisées et/ou versatiles.</p> <p>La recherche d'une horticulture de précision est nécessaire pour minimiser l'impact de son activité.</p> <p>Innover dans la recherche de débouchés et de valorisation du végétal.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p><b>Apporter des réponses</b> sur une adaptation et une optimisation des techniques de production en relation avec les produits recherchés.</p> <p><b>Valider de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production.</b></p> <p><b>Développer des recherches avec des partenaires transversaux</b> ou satellites des métiers horticoles pour une valorisation multi usages du végétal.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b><u>Expérimentation</u></b></p> <p>Cette action concerne l'ensemble des facteurs de production (intrants, techniques cultures, conduite de cultures et les innovations) qui pourront être développées dans ce domaine.</p> <p>Elle cherchera à mettre à profit toutes les opportunités de valorisation du végétal et les nouvelles applications technologiques.</p> <p>Les programmes d'expérimentation seront validés par le comité de filière annuellement.</p> <p><b><u>Animation de clubs thématiques</u></b></p> <p>La réflexion en groupes facilite l'émergence individuelle d'innovations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouveaux usages des végétaux</li> <li>✓ Sourcing variétal</li> <li>✗ Autres thèmes en réflexion : pilotage de l'arrosage automatisé en pleine terre</li> </ul> <p>Cette fiche aura vocation à rejoindre l'action 2.1 « Développer un centre de ressources et d'innovation du végétal spécialisé ».</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur dispositif de recherche et d'innovations</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un programme annuel d'expérimentations</li> <li>- Mise en place de clubs thématiques</li> </ul> <p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions expérimentales menées chaque année et les thématiques</li> <li>- Nombre de clubs animés chaque année</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>2018-2022</p>

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur centre de ressources et d'innovation
<b>8. Partenariat</b>	ASTREDHOR, EXOPHYTO 2, INRA...
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Expérimentation</b> Programme d'actions régionales : 250 000 € annuels, soit <b>1 million d'€ pour 4 ans.</b></p> <p><b>Animation de clubs thématiques</b> 5 jours de travail de conseiller à 600 €/j pour 1 journée d'animation, soit 9 000€ par an et par club sur la base de 3 journées de réunion par club. 2 clubs thématiques animés <b>72 000 € sur la durée du CAP</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p><b>Expérimentation</b> Application des modalités suivantes en attendant l'élaboration par la Région d'un dispositif spécifique « Recherche-Innovation-Expérimentation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Financement régional fléché sur des actions identifiées (pas de dotation globale),</li> <li>-Actions de valorisation des résultats et de transfert auprès des professionnels devront être systématiquement prévus.</li> <li>-Présentation et validation du programme d'expérimentation par le Comité de filière</li> </ul> <p>Taux de subvention régional : 70%</p> <p><u>Si cofinancement, complément de la Région jusqu'au taux de 80% maximum d'aide publique</u></p> <p><b>Enveloppe totale plafonnée à 492 000 € pour les 4 ans</b></p> <p><b>Animation de clubs thématiques (nouveaux usages des végétaux et sourcing variétal et un autre club possible à définir) :</b> Opération collective (clubs n'ayant pas de références à transmettre) : Taux de subvention 50% Plafond de dépenses éligibles et subvention régionale : 10 000 € par projet (1 club = 1 projet) sur 2 ans maximum Si le travail du club thématique ne permet pas de passer à un stade de diffusion au bout de 2 ans (fiche C.2 « Transfert des compétences acquises »), un redéploiement du projet est possible sur les 2 dernières années du CAP (nouveaux objectifs sur 2 années supplémentaires établis sur la base des résultats obtenus dans les 2 années précédentes).</p> <p><b>30 000 € pour l'animation des clubs techniques.</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	France Agrimer

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises</b>	
<b>Action C.2 : « Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les résultats des travaux d'expérimentation et des groupes d'échanges doivent profiter aux producteurs et être mis en œuvre dans les entreprises. Pour que cela soit effectif, des méthodes et moyens spécifiques doivent être développés pour faciliter la vulgarisation de l'innovation, favoriser les échanges d'expérience et analyser les avantages et limites des nouveautés.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Développer les méthodes et moyens qui permettront une diffusion des références auprès des producteurs de la filière. Faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre les producteurs Faire émerger les besoins pour orienter les programmes et organiser les méthodes de réponses. Faire évoluer les pratiques des producteurs de la filière.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<b><u>Transfert des compétences acquises à travers l'expérimentation, au sein de clubs ou de toute autre action de transfert</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation du club PBI</li> <li>➤ Animation du club Plants Potagers Amateurs</li> <li>➤ Animation pilotage de l'arrosage automatisé en pleine terre</li> <li>➤ Organisation des Portes-Ouvertes</li> <li>➤ Actions de communication / information : édition Hortiflash</li> <li>➤ Animation d'autres clubs qui pourraient émerger</li> </ul> <p>Public : entreprises horticoles et pépinières, jardiniers amateurs</p> <p>Cette fiche aura vocation à rejoindre l'action 2.1 « Développer un centre de ressources et d'innovation du végétal spécialisé ».</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur dispositif de recherche et d'innovations
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateur de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des pratiques en entreprises grâce aux résultats d'expérimentation ou des groupes d'échanges</li> <li>- Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques</li> </ul> Indicateur de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de transfert organisées</li> <li>- Nombre d'entreprises participantes</li> <li>- Nombre de producteurs ayant intégré des résultats d'expérimentation dans leur entreprise</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur centre de ressources et d'innovation
<b>8. Partenariat</b>	ASTREDHOR, EXOPHYTO 2, INRA...

<b>9. Coût total estimé</b>	<p>Club PBI et plants potagers amateurs ou toute autre club qui émergerait : 7 000 € par an, soit 28 000 € sur la durée du CAP</p> <p>Hortiflash et Portes-Ouvertes CDHRC : 14 000 € par an, soit 56 000 € sur la durée du CAP</p> <p><b>84 000 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p>Actions qui seront obligatoirement soutenues dans le cadre de la mesure TO.1.2 du FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Taux d'aide publique</u> : 100 % des dépenses éligibles retenues</li> <li>• <u>Le montant minimum d'aide publique mobilisé par le dossier déposé par le bénéficiaire est de 6 250 €</u></li> </ul> <p>Le taux de cofinancement du FEADER est de 80% du montant d'aides publiques accordées sur le projet.</p> <p><b>Enveloppe Région + FEADER : 84 000 € (16 800 € de la Région et, à titre indicatif, 67 200 € de FEADER)</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Union Européenne</p>

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises</b>	
<b>Action C.3 : « Permettre aux entreprises de s’adapter aux évolutions en s’appuyant sur de la veille et décliner les outils adaptés en région »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les entreprises doivent répondre à des obligations réglementaires évolutives. Elles sont le plus souvent seules pour faire la liaison entre la loi et le contexte de leur activité, pour imaginer et trouver les réponses les plus pertinentes. Les horticulteurs et pépiniéristes sont donc en attente d’informations régulières sur ces obligations réglementaires. A l’avenir, leurs attentes pourront porter sur d’autres thématiques (social, management, pénibilité, mécanisation...).</p> <p>L’environnement des entreprises ne cesse d’évoluer et le chef d’entreprise n’a pas toujours le temps de se poser pour réfléchir aux innovations et aux changements qui apparaissent. Pourtant, ces innovations peuvent permettre de répondre notamment aux demandes du marché, aux contraintes environnementales, de gérer les compétences et diminuer la pénibilité.</p> <p>Par ailleurs, dans un contexte de restrictions budgétaires, les porteurs de projet sont confrontés à des réticences ou peuvent essuyer des refus pour le financement de leur projet. La solution de mise en place d’un partenariat cédant/repreneur sous forme de reprise progressive de l’installation (outil économique, foncier, stocks...) n’est pas toujours possible. Le financement des outils de production, de modernisation ou tout type d’investissement pourrait nécessiter de recourir à de nouveaux instruments d’ingénierie financière dont les entreprises n’ont pas connaissance.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Assurer un relais de veille sur les évolutions réglementaires et toute thématique pouvant répondre à des problématiques des entreprises</p> <p>Traduire en besoins les adaptations prévisibles en entreprise.</p> <p>Organiser et structurer les modalités de réponses.</p> <p>Permettre à chaque chef d’entreprise de s’informer sur les changements, les nouveautés, les innovations, les tendances</p>
<b>3. Contenu de l’action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>1- Organisation de la veille (réglementaire, technique...)</b></p> <p>La FNPHP et le CDHRC réalisent aujourd’hui la veille pour la filière sur des thématiques et des échelons différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FNPHP : réglementaire (social, fiscal, commercial, marchés, phytosanitaire), économique, environnement pour ses adhérents</li> <li>- CDHRC : technique et sur l’expérimentation pour ses adhérents et non adhérents (prestation)</li> </ul> <p>La FNPHP collabore et négocie avec les instances nationales pour l’élaboration des dispositifs et la déclinaison en région.</p> <p>Au niveau régional, la mission du CDHRC s’exerce dans l’application opérationnelle et la gestion du volet technique des décisions nationales.</p> <p>La veille est à destination de toutes les entreprises. Dans le cadre d’un accompagnement individuel, une prestation pourra être proposée.</p> <p><b>2- Veille et transfert aux entreprises</b></p> <p>Animer des groupes sur des thématiques spécifiques : gestion des déchets verts sur les zones sensibles, directive nitrates, zones sensibles, ZNA ...</p> <p>Proposer des formations sur ces thématiques.</p>

	<p>Accompagner individuellement les entreprises sur certains domaines. Les problématiques identifiées alimenteront les thèmes d'expérimentation développés dans l'action 1.2.</p> <p><b>3- Veille sur l'innovation</b>  <b>Action de communication : Organisation de rencontres thématiques dans un lieu dédié</b> avec des témoignages d'entreprises ayant innové dans leur secteur : innovation produits, procédés, commercialisation...  L'objectif de ces rencontres est de pouvoir élargir le champ de la réflexion autour de l'innovation et de permettre aux professionnels de s'emparer de la notion d'innovation.  Un programme annuel détaillé des rencontres thématiques prévues devra être fourni.</p> <p><b>4- Nouveaux dispositifs de financement hors subvention</b>  Participer en amont à la mise en place des dispositifs afin de les adapter et les rendre éligible aux entreprises de production.  Informar les chefs d'entreprises sur les dispositifs de financement existants et être le relais avec les structures existantes.  Participation des partenaires à la réflexion régionale sur les outils de financement, la gestion des risques ou la réalisation d'études sur les nouvelles formes de financement. Des membres du comité de filière pourront participer au groupe régional.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>FNPHP Centre : actions 1, 4  CDHR CVL : action 1  VEGEPOLYS : action 3</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un réseau de veille</li> <li>- Organisation de réponses spécifiques à partir de centres d'intérêt identifiés et collectifs.</li> <li>- Mise en place d'outils d'ingénierie financière accessibles et adaptés à la filière</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animation de groupes</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Montant des subventions levées ou dossiers éligibles</li> <li>- Nombre de réunion sur l'innovation</li> <li>- Nombre de participants aux réunions sur l'innovation</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	FNPHP Centre / CDHR CVL / VEGEPOLYS
<b>8. Partenariat</b>	<p>ATV  Technopôle,  Food Val de Loire  DEV'UP  CRA-CVL  ARIAC  UNEP  Filière</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p>1- 4j à 550 € = 2 200 €  3- 4 000 € par an/ 4 années = 16 000 €  4- 10 jours x 600€/j FNPHP et CDHRC : 10j x 550 €/j = 11 500 €  10 jours x 550 € (CRA) = 5 500 €</p> <p><b>35 200 €</b></p>

<b>10. Aide Régionale</b>	<p>- Taux de subvention : 50%</p> <p>- Plafond des dépenses éligibles et subvention régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Action de communication : Action 3. Rencontres thématiques veille sur l'innovation</li></ul> <p>Pas de plafond de dépenses éligibles Subvention : <b>8 000 €</b></p> <p>Pour mémoire : Animation CRACVL financée dans la convention annuelle CRA CVL /Région (hors CAP).</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises</b>	
<b>Action C.4 : « Accompagner les investissements »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les entreprises de l'horticulture-pépinière ont besoin d'investir régulièrement pour rester compétitives et améliorer leur activité. Ces investissements conséquents financièrement s'avèrent nécessaires.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Permettre aux entreprises d'être les plus performantes possibles pour répondre au marché et à l'évolution des conditions de production.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Liste des investissements éligibles ayant trait à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installations (aires de culture....)</li> <li>• la rationalisation et/ou l'optimisation des process (production, expédition ...)</li> <li>• la gestion de l'énergie et/ou la réduction de l'impact environnemental de l'entreprise,</li> <li>• solutions innovantes autour de l'économie d'eau et d'intrants</li> <li>• l'amélioration de la pénibilité</li> <li>• tunnels, bi tunnels et multi-chapelles (hors système d'irrigation associé).</li> <li>• liés aux certifications</li> </ul> <p>Condition d'éligibilité des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion au CDHRC</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises compétitives et « à jour » dans leurs investissements</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises soutenues</li> <li>- Nombre de projet d'investissement par type de matériel</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	CDHR Centre-Val de Loire (montage des dossiers) FNPHP Centre CRA-CVL (pré-instruction des dossiers)
<b>9. Coût total estimé</b>	6 000 000 €
<b>10. Aide Régionale</b>	<p><b>Un seul dossier pour la durée du CAP</b></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chaque CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €</b></li> <li>➤ <b>Plafond des dépenses éligibles : 90 000 €</b></li> </ul> <p><b>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</b> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)</p>

	<p><u>Pour les investissements productifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : <b>20%</b></li> <li>• Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (JA <u>ou</u> exploitations engagées en AB <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité).</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants</li> <li>+ <b>10%</b> sur les <u>territoires prioritaires</u> au regard des enjeux de réduction d'intrants.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : nouveaux multiplicateurs de semences, places d'engraissement supplémentaire bovin viande, projet de création ou de rénovation en élevage porté par la filière Viandes Blanches.</li> </ul> </li> <li>• <u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique): <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>15 %</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>2) Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Horticulture-Pépinère:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'aide publique : 20 %</li> </ul> <p><b>Enveloppe Région : 300 000 €</b></p>
<p><b>11. Participation autres financeurs</b></p>	<p>Etat / Agence de l'eau, CD 45... : dans le cadre du PCAE Union Européenne dans le cadre de la mesure TO 41</p>

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises</b>	
<b>Action C.5 : « Accompagner la transmission des entreprises</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Lors du précédent CAP, les chambres d'agriculture ont accompagné certains cédants dans la transmission de leur entreprise : entretiens, inscription au RDI, recherche de repreneurs... Le diagnostic de la filière indique que la problématique de transmissions et d'installations est toujours présente et à prendre en compte afin d'assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p>Mais, la transmission d'une entreprise est difficile sans repreneur. Aujourd'hui, peu de candidats se positionnent sur ces entreprises.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprise au cours de leur carrière (professionnels à 5-10 ans de la retraite) par un conseil stratégique qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.</p> <p>Aider les horticulteurs et pépiniéristes à préparer la transmission de leur entreprise.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Réalisation d'un accompagnement transmission auprès d'entreprises.</b> Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprises ou de production et de transmission.</p> <p>- <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> par le <u>binôme de conseillers : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission</u> (1 journée x2 = temps en entreprise et temps de préparation et de synthèse)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</li> </ul> <p>- Compte-rendu et échanges en binôme sur le plan d'actions (1/2 journée x 2)</p> <p>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• échange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner.</li> </ul> <p>- <b>Suivi de mise en œuvre</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u></p> <p>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bilan, vérification de la mise en place du plan d'action, point sur avancement des démarches.</li> </ul> <p>Soit 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour conseiller d'entreprise et/ou production.</p> <p>L'intervention du conseiller entreprises /production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin.</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre de cette action sera assuré par la CRA CVL.</p>

<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat : - Evolution du nombre de transmission d'entreprises horticoles et pépinières  Indicateurs de suivi : - Nombre de suivis réalisés
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA -CVL
<b>8. Partenariat</b>	Services installation-transmission des Chambres d'agriculture CA 45 pour l'action en faveur des porteurs de projet
<b>9. Coût total estimé</b>	animation CRA CVL= 1,5 jours par an, soit 6 jours sur la durée du CAP x 550€ = 3 300€ nombre d'accompagnements envisagés : 27 x 3.5jx x550 € = 51 975 €  <b>soit 55 275 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	Pour mémoire : animation CRACVL financée dans le cadre de la convention annuelle CRACVL / Région (hors CAP)  Taux de subvention : 50% Plafond de dépenses éligibles et subvention régionale : Accompagnement transmission : coût plafonné à 550 €/jour <b>Soit 25 988 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)</b>	
<b>Axe D : Communiquer et informer</b>	
<b>Action D.1 : « Communiquer en faveur de l'installation en horticulture-pépinière »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière a pleinement conscience que le maintien de son potentiel de production passe par la transmission des entreprises. Or, aujourd'hui, les entreprises ont des difficultés à trouver des repreneurs : manque d'attractivité de la filière, manque de connaissance de la filière de repreneurs potentiels venant d'un secteur autre...
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Montrer l'attractivité de la filière. Informer et communiquer auprès des porteurs de projet potentiels afin de faciliter la reprise des entreprises.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Actions de communication sur l'attractivité de la filière</b> Définir un plan de communication sur l'attractivité de la filière (quelle cible, quel support, quels messages...) <b>Actions de communication à destination des porteurs de projets</b> Définition d'un plan d'actions de communication (à travers les réseaux sociaux, journées découvertes..) Mise en œuvre de ce plan d'actions
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat : - Evolution du nombre d'installés Indicateurs de suivi : - Communications réalisées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA -CVL
<b>8. Partenariat</b>	Services installation-transmission des Chambres d'agriculture CA 45 pour l'action en faveur des porteurs de projet
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Actions de communication sur l'attractivité de la filière et des porteurs de projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prestataire extérieur : <b>9 000 €</b> (définition de la problématique, cible, message et canal de communication) à revoir pour le prestataire en ovins</li> <li>• animation générale CRA-CVL : 5 jours à 550 €/j = <b>2 750 €</b></li> <li>• mise en place du plan d'actions : outils de communication : <b>10 000 €</b></li> </ul> <b>21 750 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	Pour mémoire : animation générale CRACVL financée dans le cadre de la convention annuelle CRACVL / Région (hors CAP)  Taux de subvention : 50 %

	<ul style="list-style-type: none"><li>• prestataire extérieur : <b>4 500 €</b></li><li>• mise en place du plan d'actions : outils de communication : <b>5 000 €</b></li></ul> <b>9 500 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Unep, FNPHP, Charte agricole métropole

## CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

### Axe D : Communiquer et informer

#### Action D.2 : «Faire connaître les métiers de la filière»

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La Région Centre-Val de Loire est un bassin historique de production et dispose de savoir-faire, mais les métiers, les débouchés et les perspectives d'évolution de cette filière sont souvent méconnus.</p> <p>Lors du précédent CAP, la valorisation des métiers de la filière horticole par une communication structurée s'est concrétisée par la réalisation de kakémonos communs que les établissements d'enseignement horticole utilisent lors des salons ou des portes-ouvertes. La réalisation d'une vidéo est en cours de réflexion. Par ailleurs, des contacts avec le DRAAF et la rectrice de l'enseignement ont été pris afin de faciliter la présentation des formations horticoles dans les collèges, mais cela reste toujours compliqué.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Attirer les jeunes générations vers les métiers de la filière horticulture-pépinière afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Les établissements d'enseignement ont réalisé un état des lieux de leurs actions en faveur de la prospection (par quel canal les jeunes viennent dans les formations ? retour sur les forums d'orientation (nb de visiteurs, nombre d'inscriptions réalisées ensuite...))</p> <p>Sur les années 2016 et 2017, les établissements d'enseignement ont travaillé sur les actions à mener à destination des chefs d'établissement, professeurs principaux, CIO, association de parents d'élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs d'établissement <ul style="list-style-type: none"> <li>- envoi d'un courrier en leur demandant de pouvoir sensibiliser et informer les professeurs principaux</li> <li>- <b>invitation à des visites des écoles (2 heures) et échange avec l'équipe pédagogique</b></li> </ul> </li> <li>• Chefs d'établissement, professeurs principaux, CPE, CIO, association de parents d'élèves <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>organisation d'un évènement annuel fédérateur.</b></li> </ul> </li> <li>• Familles <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise de contact avec les associations de parents d'élèves par l'envoi d'un courrier</li> <li>- messages radio ou télévisés</li> <li>- <b>réalisation d'une vidéo</b> avec témoignages de jeunes, montrant toutes les facettes des métiers dans la filière, innovation aux travers des outils de production et le numérique. Tournage in situ entreprises et écoles.</li> </ul> </li> <li>• Présence des établissements d'enseignement sur des salons grand public ciblés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête des roses à Bellegarde : CFA de Bellegarde</li> <li>- Fête de la Saint Fiacre : Lycée de la Mouillère</li> <li>- Fête des Plantes à Cheverny, Festival de Chaumont : Lycée de Blois</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence sur des salons d'orientation, forum emplois</li> <li>• Organisation des journées apprentissage, portes-ouvertes, informations collectives</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Etablissements d'enseignement
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'inscrits dans les formations proposées par les établissements</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de jeunes inscrits dans les formations par niveau</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Etablissements d'enseignement horticole
<b>8. Partenariat</b>	FNPHP Centre CRA-CVL Professionnels
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><u>1- Organisation des visites d'établissement</u> 3 établissements x4 ans x 2 000 € = 24 000 €</p> <p><u>2- Organisation d'un évènement annuel fédérateur (3)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- embauche personnes à temps plein sur 2 mois : 6 000 €</li> <li>- réservation salle : 3 500 €</li> <li>- restauration : 1 800 €</li> <li>- outils de communication : 500 €</li> </ul> <p>soit 35 400 € sur la durée du CAP</p> <p><u>3- Participation des établissements à des forums emplois</u> 3 établissements x4 ans x 2 000 € = 24 000 €</p> <p><u>4- Réalisation d'une vidéo</u> 5 000 €</p> <p><u>5- Organisation journées apprentissage, portes-ouvertes, informations collectives</u> 65 000 €</p> <p><b>153 400 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	Vidéo : 50% du coût, soit <b>2 500 €</b> Evènement fédérateur annuel : dans le cadre des journées régionales
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

## CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

### Axe D : Communiquer et informer

#### Action D.3 : « Piloter, communiquer sur le projet de filière et l'attractivité du territoire »

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Permettre à la CRA –CVL de coordonner le programme d'actions régional horticulture-pépinière arrêté pour décliner la politique du CAP'filière. Les chefs d'entreprise n'ont pas tous connaissance du dispositif CAP'filière et des actions inscrites dans le projet.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Pilotage du projet</b> La mise en œuvre du CAP'Filière nécessite <b>un travail d'animation</b> qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions</li> <li>- négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs</li> <li>- préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels</li> <li>- informer sur le projet et son avancement</li> <li>- recueillir les besoins</li> <li>- évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours)</li> <li>- animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.)</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Signature du CAP et outils de communication</li> <li>2- Journées régionales annuelles (1 journée sur : attractivité, installation et métiers)</li> <li>3- Création et envoi d'une newsletter semestrielle à destination des producteurs et des acteurs de la filière. Les thématiques abordées : avancement du CAP, actualités... Les rubriques feront l'objet d'une rédaction d'articles et de résumé d'articles avec renvoi sur d'autres articles ou documents en ligne afin de valoriser au maximum le travail déjà fait et renforcer le transfert.</li> <li>4- Organisation de la journée régionale pour la signature de la Charte de de promotion des produits horticoles..</li> </ol>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA Centre-Val de Loire Chambres d'agriculture départementales FNPHP Centre
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement des actions du projet</li> <li>- Réalisation des actions</li> <li>- Nombre de personnes destinataires de l'information</li> </ul> Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion</li> <li>- Nombre de newsletters diffusées</li> <li>- signature du CAP 3G</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2022
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA-CVL

<b>8. Partenariat</b>	Ensemble des intervenants de la filière
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Pilotage du projet</b> 30 jrs x 550 €/jr x 4 = <b>66 000 €</b></p> <p><b>Communication</b></p> <p>1- Signature du CAP et outils de communication (plaquette de lancement du CAP et envoi par courrier, kakémonos, jupe de table, oriflamme) : <b>4 000 €</b></p> <p>2- Journées régionales annuelles : 5 000 x 3 = <b>15 000 €</b></p> <p>3- Création et envoi d'une newsletter semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• création de la trame de la newsletter : 2 x 550 € = <b>1 100 €</b></li> <li>• mise en forme graphique de la newsletter : 1jr x 2 x 550 € = <b>1 100 €</b></li> <li>• coordination : 1 jrs x 2 x 550 € = <b>1 100 €</b></li> </ul> <p><b>114 300 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p>Pilotage du projet : convention annuelle CRA CVL et Région</p> <p>Communication</p> <p>1- prise en charge de 100% des dépenses externes plafonné à <b>4 000 €</b> pour la journée</p> <p><b>2- Journée régionale annuelle : 50% soit 7 500 €</b></p> <p>3- prise en charge dans le cadre de la convention annuelle CRA-CVL et Région</p> <p><b>11 500 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

BUDGET PREVISIONNEL CAP HORTICULTURE – PEPINIERE 3<sup>ème</sup> génération

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1. Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4. Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
<b>AXE A : REpondre a un marche en pleine mutation</b>															
Action A.1 - Sensibiliser à l'approche consommateurs	Permettre aux entreprises d'être en éveil sur les évolutions marché. Permettre à chaque entreprise de connaître et comprendre le consommateur. Imprégner durablement la notion essentielle de marché.	Pilote : CRA CVL	30 000 €	Coûts externes des journées	15 000 €	0 €	15 000 €								
			<b>30 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action A.2 - Adapter son offre, son positionnement à sa ou ses cibles	Permettre à chaque entreprise, quelle que soit sa typologie de définir et proposer une offre qui soit en adéquation avec les attentes de ses clients.	Pilote : CRA CVL	2 500 € 1 500 € 18 000 € 500 € 750 € 20 000 €	<b>A- Action envers les producteurs détaillants</b> - aide prestations pour ateliers collectifs de créativité - aide à la location de salles - aide à l'audit de situation 40 jours - aide à la rédaction du guide de préconisations - aide à la déclinaison du guide - aide à la réalisation des outils de communication <b>B- Action spécifique envers les entreprises de B to B</b> - aide à la location de salles	1 250 € 750 € 9 000 € 250 € 375 € 10 000 € 500 €			1 250 € 750 €		9 000 €					
			1 000 € 2 750 €	<b>C- Action spécifique pépiniéristes - paysagistes</b> - aide animation générale CRA-CVL (5 jrs)	0 €										
			2 750 € 5 000 € 1 650 € 1 000 €	- aide frais d'organisation "Speed Business Meeting" - aide animation générale CRACVL 3jrs - aide à la location de salles	0 € 2 500 € 0 € 500 €			500 € 2 500 € 0 € 500 €							
			<b>57 400 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>25 125 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 625 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action A.3 - Tester et développer ses idées	Permettre à chaque entreprise de tester la faisabilité et la pertinence de sa nouvelle offre et la développer.	Pilote : CRA CVL	40 327 € 60 000 € 195 000 €	appui à l'accompagnement collectif accompagnement individuel accompagnement financier	19 600 € 27 500 € 39 000 €				39 000 €	19 600 € 27 500 €					
			<b>295 327 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>86 100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>47 100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action A.4 - Soutenir la promotion des signes de reconnaissance	Appuyer les entreprises dans l'acquisition des signes de reconnaissance.	Pilote : FNPHP Centre	6 000 € 6 050 €	1. temps d'animation information globale (FNPHP) 2. temps d'accompagnement technique pour certification : 11 jours	3 000 € 3 025 €			3 000 €		3 025 €					

des entreprises et produits			40 000 €	3.aide à la certification des entreprises	32 000 €												32 000 €
			12 000 €	5. aide rédaction charte promotion produits horticoles (FNPHP)	6 000 €		6 000 €										
			1 800 €	6. aide animation	900 €			900 €									
			<b>65 850 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>44 925 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>3 900 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 025 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 000 €</b>
<b>TOTAL AXE A</b>			<b>448 577 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>171 150 €</b>	<b>0 €</b>	<b>31 625 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>59 125 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 000 €</b>
LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1. Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4. Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres		
<b>AXE B : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DANS LES ENTREPRISES</b>																	
Action B.1 - Développer un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées	Répondre aux besoins des entreprises horticoles et pépinières. Nouer des partenariats privilégiés avec l'environnement de la filière	Pilotes : CRA-CVL et CDHRC	1 604 000 €	Aide à l'investissement – Pour mémoire programme PEI (programme européen pour l'innovation) crédits Hors CAP Filières	PM 500 000 €	500 000 €			PM 500 000 €								
			<b>1 604 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>PM 500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action B.2- Accompagnement stratégique des entreprises	Encourager les chefs d'entreprise à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur entreprise	Pilote : CRA CVL Réalisation : organismes de conseil	44 000 €	Aide à l'accompagnement stratégique individuel : 80 jours	22 000 €					22 000 €							
			3 300 €	aide animation générale CRACVL 6jrs													
			<b>47 300 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>22 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action B.3- Accompagner les chefs d'entreprise dans une approche nouvelle de la gestion des ressources humaines	Former et accompagner dans la mise en œuvre des pratiques managériales propices à l'innovation. Fidéliser ses salariés. Favoriser l'emploi pérenne	Pilote : CRA CVL															
			<b>0 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE B</b>			<b>1 651 300 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>22 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1. Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4. Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
<b>AXE C : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION DES ENTREPRISES</b>															
Action C.1 - Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges	Apporter des réponses sur une adaptation et une optimisation des techniques de production en relation avec les produits recherchés. Valider de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production. Développer des recherches avec des partenaires transversaux ou satellites des métiers horticoles pour une valorisation multi usages du végétal.	Pilote : CDHR CVL	1 000 000	Expérimentation	492 000 €						492 000 €				
			72 000	Aide à l'animation de clubs thématiques	30 000 €			30 000 €							
			<b>1 072 000 €</b>		<b>522 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>492 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action C.2 - Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges	Faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre les producteurs. Faire émerger les besoins pour orienter les programmes et organiser les méthodes de réponse.	Pilote : CDHR CVL	28 000 €	Aide aux coûts d'animation clubs PBI et club potagers amateurs	5 600 €	22 400 €						5 600 €			
			56 000 €	Aide aux coûts d'organisation des portes-ouvertes et édition de Hortiflash	11 200 €	44 800 €							11 200 €		
			<b>84 000 €</b>		<b>16 800 €</b>	<b>67 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>16 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action C.3- Permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions en s'appuyant sur de la veille	Assurer un relais de veille sur les évolutions réglementaires et toute thématique pouvant répondre à des problématiques des entreprises.	Pilote : FNPHP Centre et CDHR CVL	2 200 €	1. Appui à l'organisation de la veille	0 €										
			16 000 €	3. Veille sur l'innovation	8 000 €		8 000 €								
			5 500 €	4. Information sur les nouveaux dispositifs de financement CDHRC (10 jours)	0 €										
			6 000 €	FNPHP (10 jours)	0 €										
			5 500 €	Animation générale CRA CVL 10 jours											
			<b>35 200 €</b>		<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Action C.4 - Accompagner les investissements	Permettre aux entreprises d'être les plus performantes possibles pour répondre aux marchés et à l'évolution des conditions de production	Pilote : CDHR CVL	4 800 000 €		300 000 €	300 000 €			300 000 €							
			<b>4 800 000 €</b>		<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action C.5 - Accompagner la transmission des entreprises	Faciliter la reprise des exploitations horticoles et pépinières et accompagner les repreneurs. Trouver des repreneurs	Pilote : CRA CVL Réalisation : chambres d'agriculture	51 975 €	Aide à l'accompagnement	25 988 €											25 988 €
			3 300 €	Aide à l'animation (6 jours)												
			<b>55 275 €</b>		<b>25 988 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 988 €</b>
<b>TOTAL AXE C</b>			<b>6 046 475 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>872 788 €</b>	<b>367 200 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>492 000 €</b>	<b>16 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 988 €</b>	
LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1. Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4. Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres	
<b>AXE D : COMMUNIQUER ET INFORMER</b>																
Action D.1 - Communiquer en faveur de l'installation en HP	Montrer l'attractivité des filières. Informer et communiquer auprès des porteurs de projet potentiels afin de faciliter la reprise des entreprises.	Pilote : CDHR CVL	9 000 €	Aide prestation extérieure	4 500 €										4 500 €	
			2 750 €	animation générale (5 jours)												
			10 000 €	Aides aux outils de communication	5 000 €		5 000 €									
			<b>21 750 €</b>		<b>9 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 500 €</b>	
Action D.2 - Faire connaître les métiers de la filière	Attirer les jeunes générations vers les métiers de la filière horticulture-pépinière afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.	Pilotes : établissements d'enseignement	24 000 €	Aide à l'organisation d'une visite d'établissement												
			35 400 €	Aide à l'organisation d'un évènement annuel fédérateur												
			24 000 €													
			5 000 €	Aide participation forums emplois	2 500 €		2 500 €									
			65 000 €	Aide frais réalisation vidéo Aide organisation journées apprentissage, PO,												
			<b>153 400 €</b>		<b>2 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

Action D.3 - Piloter, communiquer sur le projet de filiale et l'attractivité du territoire	Coordonner et suivre l'état d'avancement du projet	CRA-CVL	66 000 €	Aide dans convention générale annuelle avec la Région	0 €												
			4 000 €	Frais d'organisation 1 journée signature	4 000 €		4 000 €										
			15 000 €	Frais d'organisation 1 journée régionale annuelle	7 500 €		7 500 €										
			3 300 €	Aide dans convention générale annuelle avec la Région	0 €												
			<b>88 300 €</b>		<b>11 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>TOTAL AXE D</b>			<b>263 450 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>23 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>8 409 802 €</b>		<b>1 089 438 €</b>	<b>367 200 €</b>	<b>58 625 €</b>	<b>39 400 €</b>	<b>339 000 €</b>	<b>81 125 €</b>	<b>492 000 €</b>	<b>16 800 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>57 988 €</b>		
					Part de la subvention régionale		5,4%	3,60%	31,10%	7,4%	45,2%	1,5%	0,4%	0,0%	5,3%		

<b>Total coût CAP FILIERE 3G</b>	8 409 802 €
<b>Subvention régionale</b>	1 089 438 €
<b>FEADER</b>	367 200 €
<b>Total avec FEADER</b>	1 456 638

**FICHE D'ANALYSE DU CAP « HORTICULTURE - PEPINIÈRE » 2018/2022 au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

<b>Rappel : définition de l'agro-écologie</b>	
Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :	
Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.	
Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.	
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>
<b>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux</u> de la filière</b>	Non
Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique	
	Non
<b>2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions</u> : analyse des <u>types d'actions favorables</u> à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</b>	
favoriser l'approche système de l'exploitation agricole	
valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs	A.1 « Sensibiliser à l'approche consommateur » : évènements, manifestations sur les nouvelles attentes sociétales notamment environnementales. A.2 « Adapter son offre à sa cible » : mise en relation des entreprises avec différentes industries, ateliers de créativité pépiniéristes, élaboration d'un guide de préconisation A.3 « Accompagnement collectif pour tester ses idées » B.1 « Centre de ressource et d'innovation en cultures spécialisées » : construction d'un centre de ressource devant regrouper l'ensemble de partenaires et créer une synergie dans les domaines de la recherche, l'innovation, l'expérimentation, la formation ... (Financement hors CAP)
favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution	Non
améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)	B.3 « Accompagner les chefs d'entreprise au management par la formation » : formation salariés permanents et salariés saisonniers (boucles saisonnières, groupements d'employeurs) – Pas de financement via le CAP
conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	A.4. « Promotion des signes de reconnaissance » : approche éco responsable Plante Bleue / Haute Valeur Environnementale, approche sur l'origine des produits Label Fleurs de France, approche qualité Label rouge, filière d'approvisionnement en végétaux d'origine locale : sensibilisation et appui à la certification / labellisation.
accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	C.4 « Investissements » liés à la gestion de l'énergie, la réduction de l'impact environnemental ; à des solutions innovantes autour de la gestion de l'eau et des intrants ; l'amélioration de la pénibilité

	encourager l'agriculture biologique	Non
	encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	C.4. « Investissements » idem
	réduire l'utilisation des phytosanitaires	C.1 « Expérimentation » : dans l'ensemble des facteurs de production : intrants, technique et conduite de culture C.2 « Transfert » : club PBI
	diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	Sans objet
	permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	Non
	développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	Non
	sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	C.1 « Expérimentation » : animation de club technique sur le sourcing variétal
	encourager l'apiculture	Non
<b>3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière</b>	le projet global est agro-écologique	Non
	des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	La majorité des actions de l'axe A (104 650 € estimée) Action C.1. Animation de nouveaux clubs techniques (30 000 €) Action C.2. Transfert de compétences des clubs existants (5 600 €) Total de 140 250 € soit 12,9 % du CAP pour 6 actions (sur les 13 actions financées dans le CAP) qui participent pour tout ou partie à la transition écologique.
	des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	Non
<b>4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique</b>		Non
<p align="center"><b>Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :</b></p> <p>La transition agro-écologique n'est pas identifiée comme l'un des enjeux du CAP mais plusieurs actions visent la performance économique et la performance environnementale. De plus, la logique d'accompagnement des entreprises qui est intégrée dans plusieurs actions s'appuie sur une réflexion collective et territoriale qui relève d'une nouvelle méthode de travail.</p>		